

## AUTORISATION DE PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de BELLEVILLE SUR VIE,

- à la demande de : M. Guy POTET  
14 rue Thomas Edison  
85170 BELLEVIGNY
- pour le compte de : M. Guy POTET  
14 rue Thomas Edison  
85170 BELLEVIGNY
- Ets chargée des travaux : /
- Pour le chantier :
  - Lieux des travaux : 14 rue Thomas Edison
  - Objet des travaux : Création d'une ouverture dans le mur de clôture
  - Date des travaux : Du 05/12/2025 au 01/07/2026
  - Durée des travaux : 208 jours

**Autorise** la permission de voirie ci-dessus demandée sous les réserves et prescriptions suivantes :

- Respect de la réglementation en vigueur en matière de sécurité et signalisation.
- Mise en place de la signalisation et des protections de chantier par l'entreprise sous la surveillance de l'autorité gestionnaire de la voirie.
- Un état des lieux sera effectué avec l'entreprise avant et après les travaux.
- Si les travaux nécessitent un terrassement sur le domaine public, le pétitionnaire devra effectuer les formalités auprès des concessionnaires de réseaux (information préalable à travaux... : <https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F23491>)
- **Accès à la propriété : l'empierrement et les bordures prévues devront être posées au niveau 0 par rapport au sol naturel.**
- Remise en état à l'identique des abords de l'emprise des travaux. Dans l'hypothèse où cette remise en état ne serait pas conforme, la Commune, après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours (ou plus rapidement en cas de danger), fera remettre en état les lieux aux frais du pétitionnaire.

*La présente autorisation est valable uniquement pour l'occupation du domaine public. Elle ne se substitue en aucun cas à une demande d'arrêt de circulation temporaire (pour modification de la circulation et/ou du stationnement) ni aux formalités à accomplir auprès des concessionnaires de réseaux (DICT...)*

Le 24 novembre 2025

Le Maire,

Philippe BRIAUD



Ampliation :

- Pétitionnaire
- Mairie – Services Techniques